



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 08.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003482

Cantons: VD, FR

Entité de publication:

BDO SA, Route de la Corniche 2, 1066 Epalinges

Sur mandat de:

Albert Surchat et Fils S.A.

Chemin de la Chaux 45

1618 Châtel-St-Denis

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Surchat Construction SA avec Albert Surchat et Fils S.A.

2. Publication

Organisation transférante:

Surchat Construction SA

CHE-246.709.191

Chemin de la Chaux 45

1618 Châtel-St-Denis

Organisation reprenante:

Albert Surchat et Fils S.A.

CHE-107.764.671

Chemin de la Chaux 45

1618 Châtel-St-Denis

Publication de la fusion dans la FOSC: 03.07.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

03.10.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Albert Surchat et Fils S.A.

Chemin de la Chaux 45

1618 Châtel-St-Denis